



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1998/16  
25 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE SA QUATRIÈME SESSION, TENUE À BUENOS AIRES  
DU 2 AU 14 NOVEMBRE 1998

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)	1 - 7	6
A. Déclaration du Président de la Conférence à la troisième session . . . . .	2	6
B. Élection du Président de la Conférence à sa quatrième session . . . . .	3	6
C. Déclaration de la Présidente . . . . .	4	6
D. Discours de bienvenue . . . . .	5	7
E. Déclaration du Secrétaire exécutif . . . . .	6	7
F. Autres déclarations . . . . .	7	8
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)	8 - 39	8
A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification . . . . .	8 - 10	8
B. Adoption du règlement intérieur . . . . .	11 - 12	9
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	13 - 16	9
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président . . . . .	17 - 20	13

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs . . . . .	21	14
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires . . . . .	22 - 25	14
G. Participation à des groupes de contact . . . . .	26 - 28	16
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001 . . . . .	29 - 30	17
I. Date et lieu de la cinquième session de la Conférence des Parties . . . . .	31 - 32	18
J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs . . . . .	33	18
K. Participation . . . . .	34 - 38	18
L. Documentation . . . . .	39	20
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	40 - 52	21
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique . . . . .	40 - 44	21
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	45 - 48	22
C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 . . . . .	49 - 52	23
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	53 - 73	24
A. Informations communiquées au titre de l'article 12 . . . . .	53 - 56	24
1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention . . . . .	53 - 54	24
2. Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention . . . . .	55 - 56	24

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Mécanisme financier . . . . .	57 - 60	25
1. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence . . . . .	57 - 58	25
2. Processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1 . . . . .	59 - 60	25
C. Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1) . . . . .	61 - 62	25
D. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats . . . . .	63 - 64	26
E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) . . . . .	65 - 66	26
F. Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1) . . . . .	67 - 68	26
G. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention . . . . .	69 - 70	27
H. Autres questions relatives à l'application . . . . .	71 - 73	27
1. Recherche et observation systématique (article 4.1 g) et 5 de la Convention) . . . . .	71 - 72	27
2. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil . . . . .	73	28
V. QUESTIONS RELATIVES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	74 - 82	28
A. Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3 . . . . .	74 - 80	28
1. Changement d'affectation des terres et foresterie . . . . .	74 - 75	28
2. Articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto . . . . .	76 - 78	28
3. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement . . . . .	79 - 80	29

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole . . . . .	81 - 82	29
VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	83 - 84	30
VII. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (Point 7 de l'ordre du jour)	85 - 90	30
A. Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du Président de la République argentine . . . . .	85	30
B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties dans le cadre de la réunion de haut niveau . . . . .	86	30
C. Déclarations des États observateurs . . . . .	87	30
D. Déclarations des organisations intergouvernementales . . . . .	88 - 89	31
E. Déclarations des organisations non gouvernementales . . . . .	90	31
VIII. QUESTIONS DIVERSES (Point 8 de l'ordre du jour) . . .	91 - 92	31
IX. CATASTROPHE NATURELLE EN AMÉRIQUE CENTRALE ET DANS LES CARAÏBES . . . . .	93 - 95	32
X. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 9 de l'ordre du jour) . . . . .	96 - 100	32
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session . . . . .	96	32
B. Clôture de la session . . . . .	97 - 100	33

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. Allocution du Président de la République argentine et message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au titre du point 7 a) de l'ordre du jour . . . . .	34
II. Déclarations générales faites au titre des alinéas b), c), d) et e) du point 7 de l'ordre du jour : liste des orateurs . . . . .	39
III. Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la quatrième session de la Conférence des Parties . . . . .	50
IV. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa quatrième session . . . . .	55

DEUXIÈME PARTIE : MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES À SA QUATRIÈME SESSION <sup>1</sup>

- I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES
- II. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES
- III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

---

<sup>1/</sup> La deuxième partie du présent rapport est publiée sous la cote FCCC/CP/1998/16/Add.1.

**I. OUVERTURE DE LA SESSION**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention et de la décision 5/CP.3, a été ouverte le 2 novembre 1998 au Centro de Exposiciones del Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires à Buenos Aires (Argentine) par le Président de la Conférence à la troisième session, M. Hiroshi Ohki, représentant du Gouvernement japonais.

**A. Déclaration du Président de la Conférence à la troisième session**

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Le Président de la Conférence à la troisième session a souhaité la bienvenue à tous les participants à la quatrième session de la Conférence des Parties et a remercié le Gouvernement argentin d'avoir bien voulu accueillir la Conférence et la ville de Buenos Aires de son hospitalité. Rappelant que le Protocole de Kyoto avait été adopté par la Conférence à sa troisième session à l'issue de négociations longues et ardues, il a déclaré que la Conférence devait, à ce stade, déterminer s'il était possible d'entretenir la dynamique politique enclenchée à Kyoto et d'asseoir sur des bases solides l'application du Protocole. Depuis la Conférence de Kyoto des progrès avaient été faits sur de nombreux points, notamment sur les questions liées aux puits et aux mécanismes, et il fallait espérer que d'autres avancées pourraient être réalisées à Buenos Aires. Dans son aspiration commune à la prospérité, l'humanité ne devait pas provoquer la destruction de l'environnement. Il fallait donc reconsidérer les structures économiques et les modes de vie actuels. Pour faire face aux problèmes écologiques, en particulier à celui du réchauffement de la planète, il était impératif d'obtenir le concours non seulement des experts, des fonctionnaires et des hommes politiques, mais aussi de tous les citoyens du monde.

**B. Élection du Président de la Conférence à sa quatrième session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

3. À la 1ère séance plénière, le 2 novembre, sur proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu présidente, par acclamation, Mme María Julia Alsogaray, Secrétaire d'État aux ressources naturelles et au développement durable de l'Argentine.

**C. Déclaration de la Présidente**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

4. En prenant ses fonctions, la Présidente a souhaité la bienvenue à tous les participants à la quatrième session de la Conférence au nom non seulement du Gouvernement argentin et du Gouvernement de la ville de Buenos Aires, mais aussi de tout le peuple argentin. Elle a déclaré que l'Argentine était une nation de plus en plus sensible aux questions d'environnement et fière d'être le premier pays de l'hémisphère sud à accueillir des débats sur la question, difficile, du renversement des conséquences des modèles actuels de développement sur le climat de la planète. L'Argentine ne faisait pas partie du groupe des pays traditionnellement responsables du problème des changements climatiques, mais tenait à appartenir au groupe des pays qui assumeront,

à l'avenir, des responsabilités liées à sa solution. L'adoption du Protocole de Kyoto à la session précédente avait ouvert la voie à l'élaboration de programmes d'action et il fallait espérer qu'un programme d'action pourrait être établi à la session en cours de la Conférence et que Buenos Aires resterait dans l'histoire comme le lieu où une nouvelle impulsion avait été donnée à la Convention. De l'avis de l'Argentine, toutes les Parties à la Convention auraient à assumer des responsabilités très précises au cours des négociations à venir. Le rôle des pays non visés à l'annexe I ne devrait pas se limiter à réclamer que les pays industrialisés réparent les préjudices causés par des modèles de développement qui ne tenaient pas compte des considérations écologiques. Ils avaient eux aussi le devoir, moral, d'adopter des modèles sociaux, économiques et technologiques propices à un développement durable. L'heure était venue de cesser de chercher sur qui rejeter la faute de ce qui s'était produit dans le passé et de commencer à prendre les mesures nécessaires pour ne pas se voir reprocher ce qui pourrait se produire dans l'avenir.

**D. Discours de bienvenue**

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

5. Souhaitant la bienvenue à tous les participants, le chef du Gouvernement de la ville de Buenos Aires, M. Fernando de la Rúa, a déclaré que la ville et les habitants de Buenos Aires étaient fiers d'avoir été choisis pour accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties. Ils étaient très conscients de l'importance de la Conférence et du fait qu'elle se tenait dans l'hémisphère sud. Six années s'étaient écoulées depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au cours duquel la communauté internationale avait souscrit à l'instrument sur les changements climatiques et à d'autres importants accords relatifs à l'environnement. Il importait - c'était désormais indéniable - d'ajouter une dimension écologique à tous les programmes politiques nationaux, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Les problèmes d'environnement se manifestaient à l'échelle planétaire et touchaient tous les pays et tous les peuples, d'où la nécessité d'une riposte globale de l'ensemble de la communauté internationale. Les changements climatiques constituaient un défi particulièrement difficile à relever. En gardant à l'esprit la notion de responsabilités communes mais différenciées, qui était le principe directeur de la Convention, tous les pays devaient, sans pour autant transiger sur leurs objectifs, légitimes, de développement, s'impliquer dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La participation du secteur privé et le transfert des technologies modernes étaient, à cet égard, essentiels. En conclusion, M. de la Rúa a tenu à souligner que les décisions qui seraient adoptées à la Conférence pourraient influencer sur l'avenir de l'humanité et avoir un effet non négligeable sur les comportements et les modes de vie. Il fallait par conséquent peser ces décisions avec courage et responsabilité et dans un souci d'équité et de justice.

**E. Déclaration du Secrétaire exécutif**

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

6. Le Secrétaire exécutif a déclaré que le fait que la Conférence des Parties se réunissait dans un pays en développement soulignait le caractère planétaire du problème des changements climatiques, face auquel il fallait

appliquer une stratégie mondiale avec la participation équitable de tous les pays. En outre, les peuples et les pays pauvres étaient extrêmement sensibles aux effets des changements climatiques d'où, là encore, la nécessité d'une riposte globale équitable. Il fallait, à la session en cours, entretenir la dynamique politique enclenchée à Kyoto et s'atteler à une tâche précise : donner effet au Protocole de Kyoto à l'aide de mécanismes offrant la souplesse et la crédibilité voulues et favorisant un développement durable. Il fallait créer les conditions propres à susciter les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole. La mission fondamentale de la Conférence à sa session en cours était de convenir d'un plan d'action sur tous les aspects du Protocole, assorti de délais d'adoption ambitieux et fermes au plan politique. Cette session était également l'occasion de donner une nouvelle impulsion à l'application de la Convention, aucune question n'étant plus importante que celle du transfert de technologies et de savoir-faire aux pays en développement afin qu'ils puissent se développer de façon durable. Une bonne partie du transfert des ressources technologiques et financières qui aideraient les pays en développement à freiner le rythme de leurs émissions devrait être assurée par les milieux d'affaires et l'industrie. Il fallait espérer que la session en cours serait marquée par un engagement résolu du secteur privé à participer à une stratégie globale efficace et équitable.

#### **F. Autres déclarations**

7. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Autriche (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Japon et des États-Unis d'Amérique.

### **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### **A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

8. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto (FCCC/CP/1998/INF.5). À l'invitation de la Présidente, la Conférence des Parties a noté avec satisfaction qu'au 2 novembre 1998, 174 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention. Elle a également relevé qu'à cette même date, 59 États avaient signé le Protocole de Kyoto et que l'un d'entre eux, Fidji, avait déposé un instrument de ratification. En conclusion, la Présidente a formé l'espoir que les signatures et les instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion supplémentaires nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto seraient reçus aussitôt que possible.

9. À sa 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Conférence des Parties a été informée qu'Antigua-et-Barbuda avait déposé son instrument de ratification du Protocole de Kyoto le 3 novembre, ce qui portait à deux le nombre des ratifications.

10. À sa 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Conférence des Parties a été informée que les États-Unis d'Amérique avaient signé le Protocole de Kyoto le 12 novembre, ce qui portait à 60 le nombre des États signataires.

**B. Adoption du règlement intérieur**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

11. À la 1ère séance plénière, le 2 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'ayant reçu un rapport du Président de la Conférence à sa troisième session sur les consultations qu'il avait tenues au sujet du projet de règlement intérieur, elle entendait entreprendre de nouvelles négociations sur les questions en suspens en vue de trouver une solution avant la fin de la session. Sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2, à l'exception du projet d'article 42, continuerait de s'appliquer.

12. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'aucun progrès notable n'avait pu être réalisé sur la question pendant la session. La présidence avait donc l'intention de procéder, après la session, à de nouvelles consultations dont elle rendrait compte à la Conférence des Parties à sa cinquième session. Sur la proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé que le projet de règlement intérieur, à l'exception du projet d'article 42, devrait continuer d'être appliqué à la prochaine session des organes subsidiaires.

**C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

13. Pour l'examen de cette question à ses 1ère et 2ème séances plénières, le 2 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/1998/1 et Add.1). Lorsqu'il a présenté cette note, le Secrétaire exécutif a proposé, pour répondre aux questions soulevées au cours des consultations informelles, de réviser l'intitulé des points 3, 4 a) et 5 a) iii) et iv) de l'ordre du jour provisoire. Au cours du débat qui a suivi, le Secrétaire exécutif a proposé également de réviser l'intitulé du point 4 e) de l'ordre du jour provisoire.

14. Le point 6 de l'ordre du jour provisoire sur les engagements volontaires de la part des Parties non visées à l'annexe I avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire comme suite à la demande formulée par l'Argentine en vertu de l'alinéa d) de l'article 10 du projet de règlement intérieur qui était appliqué. Des déclarations ont été faites à ce sujet par le représentant de l'Argentine et par les représentants de 37 autres Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Constatant que, manifestement, l'inscription du point 6 à l'ordre du jour de la Conférence ne faisait pas l'objet d'un consensus, la Présidente a proposé de supprimer ce point.

15. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a approuvé l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/1998/1, tel qu'il avait été révisé par le Secrétaire exécutif et après suppression du point 6. L'ordre du jour adopté <sup>2</sup> est le suivant :

1. Ouverture de la session :
  - a) Déclaration du Président de la Conférence à sa troisième session;
  - b) Élection du Président de la Conférence à sa quatrième session;
  - c) Déclaration du Président;
  - d) Discours de bienvenue;
  - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.
2. Questions d'organisation :
  - a) État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Participation à des groupes de contact;
  - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001;
  - i) Date et lieu de la cinquième session de la Conférence des Parties;
  - j) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

---

<sup>2/</sup> L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, a été distribué sous la cote FCCC/CP/1998/15.

3. Rapports des organes subsidiaires :
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre;
  - c) Rapport du Groupe spécial sur l'article 13.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention :
  - a) Informations communiquées au titre de l'article 12 :
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - b) Mécanisme financier :
    - i) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence;
    - ii) Processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1;
  - c) Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1);
  - d) Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats;
  - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);
  - f) Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1);
  - g) Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
  - h) Autres questions relatives à l'application :
    - i) Recherche et observation systématique (articles 4.1 g) et 5 de la Convention);
    - ii) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil.

5. Questions relatives au Protocole de Kyoto :
  - a) Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3 :
    - i) Changement d'affectation des terres et foresterie;
    - ii) Article 6 du Protocole de Kyoto;
    - iii) Article 12 du Protocole de Kyoto;
    - iv) Article 17 du Protocole de Kyoto;
    - v) Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement;
  - b) Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole.
6. Questions administratives et financières :
  - a) Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention;
  - b) Recettes et exécution du budget :
    - i) Résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997;
    - ii) Rapport initial sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1998-1999;
  - c) Barème des contributions au budget de base.
7. Déclarations générales :
  - a) Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du Président de la République argentine;
  - b) Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties dans le cadre de la réunion de haut niveau;
  - c) Déclarations des États observateurs;
  - d) Déclarations des organisations intergouvernementales;
  - e) Déclarations des organisations non gouvernementales.
8. Questions diverses.
9. Conclusion des travaux de la session :
  - a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session;
  - b) Clôture de la session.

16. Après l'adoption de l'ordre du jour, la Présidente a déclaré qu'il ressortait clairement des avis exprimés que plusieurs Parties souhaitaient participer à des consultations informelles sur les questions évoquées au cours du débat utile qui venait d'avoir lieu. Vu l'intérêt manifesté par ces Parties, elle faciliterait l'organisation de consultations informelles, compte tenu de l'ordre du jour qui venait d'être adopté, des dispositions de la Convention et de la pratique de la Conférence des Parties, et veillerait à ce que ces consultations soient menées avec la plus grande objectivité et dans une transparence totale.

**D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

17. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a élu par acclamation sept vice-présidents et le Rapporteur de la Conférence, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et le Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre.

18. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Conférence des Parties a été informée que, en application de l'article 25 du projet de règlement intérieur qui était appliqué, M. Mohamed Al Sabban (Arabie saoudite) avait été remplacé par M. Nazar Ibrahim Taufiq (Arabie saoudite). Le Bureau de la Conférence était donc composé comme suit :

Présidente

Mme María Julia Alsogaray (Argentine)

Vice-Présidents

M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)  
M. Ole Plougmann (Danemark)  
M. Papa Cham (Gambie)  
M. Tengiz Gzirishvili (Géorgie)  
M. Espen Rønneberg (Îles Marshall)  
M. Harald Dovland (Norvège)  
M. Nazar Ibrahim Taufiq (Arabie saoudite)

Rapporteur

M. Maciej Sadowski (Pologne)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Kok Kee Chow (Malaisie)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

M. Bakary Kante (Sénégal)

19. À sa 2ème séance, le 2 novembre, la Conférence des Parties a décidé, sur proposition de la Présidente, qu'il faudrait poursuivre les consultations au sujet des candidatures aux postes de vice-président et de rapporteur des organes subsidiaires afin que ceux-ci soient élus aussitôt que possible pendant la session en cours de ces organes.

20. À sa 8ème séance, le 14 novembre, la Conférence des Parties, sur proposition de la Présidente et suivant la pratique établie à sa première session, a élu les membres du Bureau des organes subsidiaires ci-après :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Vice-Président : M. Lambert Gnapelet (République centrafricaine)

Rapporteur : M. Andrej Kranjc (Slovénie)

Organe subsidiaire de mise en oeuvre

Vice-Président : M. Mohammad Reza Salamat (Iran)  
qui remplacera M. José Romero (Suisse) à compter de février 1999

Rapporteur : M. Klaus Radunsky (Autriche)

**E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

21. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/1998/14 et Add.1), dans laquelle figurait la liste des 3 organisations intergouvernementales et des 66 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs à la session en cours. Sur la recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé qu'outre les organisations qui avaient déjà obtenu le statut d'observateur à ses sessions précédentes ces organisations seraient admises en qualité d'observateurs, étant entendu que toutes celles dont le nom, dans la liste, était suivi d'un astérisque seraient tenues de faire une nouvelle demande si elles souhaitaient continuer de suivre les travaux de la Convention après la quatrième session de la Conférence (voir plus loin l'annexe III).

**F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

22. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties, sur proposition de la Présidente, a décidé de répartir les questions inscrites à l'ordre du jour entre les organes subsidiaires de la façon suivante :

a) Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) :

- Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001 (point 2 h) de l'ordre du jour)
- Informations communiquées au titre de l'article 12 (point 4 a) de l'ordre du jour)
- Mécanisme financier (point 4 b) de l'ordre du jour)
- Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 visant à déterminer s'ils sont adéquats (point 4 d) de l'ordre du jour)
- Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) (point 4 e) de l'ordre du jour)
- Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 (point 4 g) de l'ordre du jour)
- Questions administratives et financières (point 6 de l'ordre du jour)

b) Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) :

- Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1) (point 4 c) de l'ordre du jour)
- Autres questions relatives à l'application (point 4 h) de l'ordre du jour)
- Changement d'affectation des terres et foresterie (point 5 a) i) de l'ordre du jour)
- Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (point 5 a) v) de l'ordre du jour)

c) Questions renvoyées à la fois au SBI et au SBSTA :

- Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1) (point 4 f) de l'ordre du jour)

- Article 6 du Protocole de Kyoto (point 5 a) ii) de l'ordre du jour)
- Article 12 du Protocole de Kyoto (point 5 a) iii) de l'ordre du jour)
- Article 17 du Protocole de Kyoto (point 5 a) iv) de l'ordre du jour)
- Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole (point 5 b) de l'ordre du jour)

23. Au sujet de l'alinéa e) du point 4 de l'ordre du jour, il a été convenu, sur la proposition d'une Partie, que les présidents des deux organes subsidiaires devraient déterminer s'il était ou non nécessaire que cette question soit examinée par le SBSTA ainsi que par le SBI.

24. Les organes subsidiaires ont été priés d'élaborer des projets de décision et/ou de conclusion sur les questions qui leur avaient été renvoyées, en vue de leur adoption par la Conférence des Parties le 11 novembre au plus tard. Ils devraient donc achever leurs travaux le 10 novembre, dans la soirée. Toute question laissée en suspens par les organes subsidiaires serait renvoyée au président pour qu'il procède à des consultations avec les ministres et autres chefs de délégation pendant la réunion de haut niveau qui se tiendrait les 12 et 13 novembre. En ce qui concerne le débat général prévu au cours de la réunion de haut niveau, il a été décidé que la liste des orateurs serait officiellement close le mercredi 4 novembre à 18 heures et que le temps de parole pour tous les représentants serait limité à 5 minutes.

25. À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, après que les présidents du SBSTA et du SBI eurent rendu compte de l'issue des débats de leurs organes respectifs sur les questions qui leur avaient été renvoyées, la Présidente, notant qu'un certain nombre de questions restaient en suspens, a informé la Conférence des Parties qu'elle entendait convoquer un groupe représentatif des "amis de la Présidente" au niveau ministériel, auquel l'ensemble des membres du Bureau seraient également invités à participer, afin de définir une stratégie sur la manière de régler les questions pendantes.

#### **G. Participation à des groupes de contact**

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

26. En présentant cette question à la 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Présidente a rappelé qu'à sa huitième session, le SBI avait prié le secrétariat d'élaborer un projet de décision sur les modalités de participation de représentants d'ONG à des groupes de contact (FCCC/CP/1998/6, par. 83). Comme suite à cette demande, le secrétariat avait élaboré un projet de texte qui avait été initialement distribué sous la cote FCCC/CP/1998/L.1 et qui, après avoir été révisé à la lumière de nouvelles consultations, était soumis à la Conférence sous la cote FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1. La Présidente a appelé l'attention des délégations sur le fait que le projet de décision

reposait sur un certain nombre de postulats, à savoir que ses dispositions régissaient la participation des organisations intergouvernementales comme celle des ONG, que, de façon générale, ces organisations auraient le droit de participer mais n'auraient pas le droit de prendre la parole, que, en cas de manque de place, les présidents des groupes de contact se réserveraient le droit de demander aux organisations intergouvernementales et aux ONG de limiter leur participation et qu'enfin seules les Parties étaient habilitées à participer aux négociations.

27. Après que le Secrétaire exécutif eut présenté la version révisée du texte publié sous la cote FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1, des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. À la suite de ces déclarations, le Secrétaire exécutif a confirmé que le projet de décision visait à répondre à la volonté politique des Parties d'offrir un plus large accès aux travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Il a reconnu que le projet de texte traitait d'une question en rapport avec le projet de règlement intérieur qui était appliqué et a fait valoir que, lorsque ce projet de règlement intérieur serait examiné, il serait peut-être bon de le modifier en fonction du contenu du projet de décision.

28. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a adopté la décision 18/CP.4 intitulée "Participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales à des groupes de contact". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001**  
(Point 2 h) de l'ordre du jour)

29. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision établi par son président (FCCC/CP/1998/L.14) à la Conférence des Parties réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus loin le paragraphe 47). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'un accord était intervenu, au cours de consultations informelles, au sujet du projet de décision FCCC/CP/1998/L.14, moyennant une modification.

30. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 19/CP.4 intitulée "Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001", étant entendu que le secrétariat tâcherait de trouver d'autres dates pour la seconde série de sessions de 2000, compte tenu des installations et services de conférence disponibles. Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**I. Date et lieu de la cinquième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

31. Cette question a été examinée par la Conférence des Parties à ses 5ème et 8ème séances plénières, les 11 et 14 novembre. À la 5ème séance plénière, le Secrétaire exécutif a confirmé qu'une offre d'accueillir la cinquième session de la Conférence des Parties avait été reçue du Gouvernement jordanien. Il y avait toutefois un certain nombre de questions organisationnelles et financières à résoudre avant de pouvoir prendre une décision définitive compatible avec la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985. Le Secrétaire exécutif espérait que ces questions pourraient être réglées assez tôt pour qu'une décision puisse être prise à la session en cours, mais il serait peut-être nécessaire de faire preuve d'une certaine souplesse à cet égard.

32. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, après avoir entendu une déclaration du représentant de la Jordanie, la Conférence des Parties, sur proposition de la Présidente, a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations qu'il avait engagées avec le Gouvernement jordanien et de faire savoir à la Présidente de la Conférence, le 11 décembre 1998 au plus tard, si la cinquième session de la Conférence des Parties pourrait se tenir à Amman (Jordanie), conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

**J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 j) de l'ordre du jour)

33. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, le Secrétaire exécutif a informé la Conférence des Parties que des pouvoirs en bonne et due forme, comme indiqué dans le projet de règlement intérieur qui était appliqué, avaient été communiqués pour les représentants des 150 Parties participant à la quatrième session, à l'exception des suivantes : Albanie, États-Unis d'Amérique, Guinée-Bissau, Inde, Jordanie, Roumanie, Soudan et Togo. La Conférence des Parties a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif et a approuvé les pouvoirs des représentants des Parties assistant à la quatrième session, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants des Parties mentionnées par le Secrétaire exécutif seraient communiqués au secrétariat dans les meilleurs délais.

**K. Participation**

34. La quatrième session de la Conférence des Parties et les sessions des organes subsidiaires, qui se sont tenues parallèlement, ont réuni des représentants des 150 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Ghana	Nouvelle-Zélande
Albanie	Grèce	Oman
Algérie	Guatemala	Ouganda
Allemagne	Guinée-Bissau	Ouzbékistan
Antigua-et-Barbuda	Guyana	Pakistan
Arabie saoudite	Haïti	Panama
Argentine	Honduras	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Arménie	Hongrie	Paraguay
Australie	Îles Cook	Pays-Bas
Autriche	Îles Marshall	Pérou
Bahamas	Îles Salomon	Philippines
Bangladesh	Inde	Pologne
Barbade	Indonésie	Portugal
Belgique	Iran (République islamique d')	Qatar
Belize	Irlande	République arabe syrienne
Bénin	Islande	République centrafricaine
Bhoutan	Israël	République de Corée
Bolivie	Italie	République démocratique populaire lao
Botswana	Jamaïque	République de Moldova
Brésil	Japon	République tchèque
Bulgarie	Jordanie	République-Unie de Tanzanie
Burkina Faso	Kazakhstan	Roumanie
Burundi	Kenya	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Cambodge	Kiribati	Sainte-Lucie
Canada	Koweït	Samoa
Chili	Lesotho	Sénégal
Chine	Lettonie	Seychelles
Chypre	Liban	Sierra Leone
Colombie	Lituanie	Singapour
Communauté européenne	Luxembourg	Slovaquie
Congo	Malaisie	Slovénie
Costa Rica	Malawi	Soudan
Côte d'Ivoire	Maldives	Sri Lanka
Croatie	Mali	Suède
Cuba	Maroc	Suisse
Danemark	Maurice	Swaziland
Djibouti	Mauritanie	Thaïlande
Égypte	Mexique	Togo
El Salvador	Micronésie (Etats fédérés de)	Trinité-et-Tobago
Émirats arabes unis	Monaco	Tunisie
Équateur	Mongolie	Turkménistan
Érythrée	Myanmar	Tuvalu
Espagne	Namibie	Ukraine
Estonie	Nauru	Uruguay
États-Unis d'Amérique	Népal	Venezuela
Éthiopie	Nicaragua	Viet Nam
Fédération de Russie	Niger	Zambie
Fidji	Nigéria	Zimbabwe
Finlande	Nioué	
France	Norvège	
Gambie		
Géorgie		

35. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs des représentants des États non parties à la Convention ci-après : Bélarus, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Palaos, République dominicaine, Saint-Siège et Turquie.

36. Les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Université des Nations Unies  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)  
Corps commun d'inspection de l'Organisation des Nations Unies (CCI)  
Service de liaison de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales  
Centre d'information des Nations Unies  
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Convention sur la diversité biologique.

37. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)  
Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Banque mondiale (BIRD)  
Banque mondiale/Société financière internationale (SFI)  
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Groupe intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Organisation mondiale du commerce (OMC).

38. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté aux sessions, voir l'annexe III.

#### **L. Documentation**

39. On trouvera à l'annexe IV la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa quatrième session.

### III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

40. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, après avoir entendu le Président du SBSTA rendre compte des travaux de cet organe, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du SBSTA sur les travaux de sa huitième session<sup>3</sup>.

41. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du SBSTA a rendu compte à la Conférence des Parties de l'état d'avancement des travaux du SBSTA sur le point 4 c) et h) i) et ii) et le point 5 a) i) et v) qui lui avaient été renvoyés et sur les points 4 f), 5 a) i), iii) et iv) et b) qui avaient été renvoyés à la fois au SBSTA et au SBI. Sur tous ces points les travaux se poursuivaient.

42. À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBSTA a rendu compte à la Conférence des Parties des travaux de la neuvième session du SBSTA. Sur les points renvoyés uniquement au SBSTA (point 4 c) et h) et point 5 a) i) et v)), le SBSTA avait recommandé des projets de décisions pour adoption par la Conférence des Parties<sup>4</sup>. Toutefois, en ce qui concerne le projet de décision sur le point 4 c) de l'ordre du jour (FCCC/CP/1998/L.16), deux délégations avaient soulevé des objections lorsque le texte avait été approuvé par le SBSTA; ce projet de décision devrait donc faire l'objet d'un examen plus poussé avant de pouvoir être adopté par la Conférence des Parties. Pour ce qui est des points renvoyés à la fois au SBSTA et au SBI (point 4 f) et point 5 a) ii) à iv) et b)), malgré des consultations intensives il ne s'était pas révélé possible de parvenir à un accord définitif sur les projets de décisions à l'étude. Ces projets, qui avaient été transmis à la Conférence des Parties dans les documents FCCC/CP/1998/CRP.2, 3 et 4, respectivement, devraient donc être examinés de façon plus approfondie avant de pouvoir être adoptés par la Conférence. Pour les mesures prises par la Conférence des Parties à ce sujet, voir le paragraphe 25 ci-dessus et les paragraphes 72, 75 et 80 ci-après. (Pour les mesures prises par la Conférence des Parties à sa 8ème séance plénière sur les questions en suspens que le SBSTA lui avait renvoyées, voir plus loin les paragraphes 62, 68, 77 et 82.)

43. À la même séance, le Président du SBSTA a informé la Conférence des Parties qu'une Partie avait soulevé la question des relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial, ainsi que des questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés. Le SBSTA avait examiné ce sujet au titre du point 4 de son ordre du jour, "Questions diverses", et recommandé un projet de décision publié sous la cote FCCC/CP/1998/L.7 pour adoption par la Conférence des Parties.

---

3/ FCCC/SBSTA/1998/6.

4/ FCCC/CP/1998/L.16, L.4, L.5 et L.8, respectivement.

44. À sa 5ème séance plénière, le 11 novembre, la Conférence des Parties a pris note du rapport oral du Président du SBSTA sur les travaux de la neuvième session de cet organe et a adopté la décision 13/CP.4 intitulée "Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial : questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

45. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, après avoir entendu le Président du SBI rendre compte des travaux de cet organe, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du SBI sur les travaux de sa huitième session <sup>5</sup>.

46. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du SBI a rendu compte à la Conférence des Parties de l'état d'avancement des travaux du SBI sur le point 2 h), le point 4 a), b), d), e) et g) et le point 6 qui lui avaient été renvoyés. Sur tous ces points, à l'exception de l'alinéa g) du point 4 intitulé "Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention", au titre duquel le SBI était convenu de recommander un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.2) pour adoption par la Conférence des Parties, les travaux se poursuivaient. Pour les mesures prises par la Conférence des Parties au sujet de l'alinéa g) du point 4, voir plus loin le paragraphe 70.

47. À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBI a rendu compte à la Conférence des Parties des travaux de la neuvième session du SBI. La Conférence des Parties s'était déjà prononcée sur la recommandation du SBI concernant le point 4 g) de l'ordre du jour (voir plus loin le paragraphe 70). Des projets de décisions avaient été élaborés sur les autres points renvoyés au SBI (point 2 h), point 4 a) i) et ii), b), d) et e) et point 6) <sup>6</sup>, mais, malgré des consultations intensives, il ne s'était pas révélé possible de parvenir à un accord définitif sur ces projets de décisions, à l'exception du projet de décision sur le point 6 de l'ordre du jour (FCCC/CP/1998/L.13), que le SBI avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter. Le SBI avait donc décidé de transmettre les projets de décisions sur les questions en suspens à la Conférence réunie en séance plénière pour qu'elle les examine plus avant. En ce qui concerne le point 4 d) de l'ordre du jour, outre le projet de décision que le Président avait établi *ès qualités* (FCCC/CP/1998/L.12), le SBI avait décidé de transmettre également à la Conférence des Parties quatre variantes de ce projet établies respectivement par le Groupe des 77 et la Chine (FCCC/CP/1998/MISC.6/Add.2/Rev.1),

---

<sup>5</sup>/ FCCC/SBI/1998/6.

<sup>6</sup>/ FCCC/1998/L.14, L.10, L.11, L.15, L.12, L.9 et L.13, respectivement.

l'Australie, l'Autriche (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres) et les États-Unis d'Amérique (FCCC/CP/1998/MISC.6/Add.3). Pour les mesures prises à ce sujet par la Conférence des Parties à sa 5ème séance plénière, voir le paragraphe 25 ci-dessus et le paragraphe 84 ci-après. Pour les mesures prises par la Conférence des Parties à sa 8ème séance plénière sur les questions en suspens que le SBI lui avait renvoyées, voir le paragraphe 32 ci-dessus et les paragraphes 54, 56, 58, 60, 64, 66, 68, 77 et 82 ci-après.

48. À sa 5ème séance plénière, le 11 novembre, la Conférence des Parties a pris note du rapport oral du Président du SBI sur les travaux de la neuvième session de cet organe.

**C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

49. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, le Président du Groupe spécial sur l'article 13 a rendu compte à la Conférence des Parties des résultats des travaux de cet organe et a présenté le rapport sur sa sixième et dernière session (FCCC/AG13/1998/2). Le Groupe spécial était parvenu à un accord sur l'ensemble du texte relatif au processus consultatif multilatéral, qui était reproduit à l'annexe II de son rapport, exception faite de deux dispositions qui figuraient entre crochets aux paragraphes 8 et 9. Les deux questions en suspens concernaient le nombre de membres du Comité consultatif multilatéral et les critères à appliquer pour désigner les membres du Comité. S'il était possible de régler ces deux questions pendant la session en cours et de procéder à l'adoption du processus consultatif multilatéral, les Parties devraient proposer la candidature d'experts en vue de la désignation par la Conférence des Parties des membres du Comité pour la première période de fonctionnement de cet organe. Dans le cas contraire, le Président du Groupe spécial sur l'article 13 suggérerait que la Conférence des Parties approuve le projet de texte relatif au processus consultatif multilatéral à l'exception des deux dispositions placées entre crochets, renvoie l'examen des questions en suspens à sa cinquième session en vue d'adopter le processus à cette session et invite la Présidente à charger un vice-président de procéder à des consultations sur ces questions dans l'intervalle.

50. À la même séance, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa sixième session (FCCC/AG13/1998/2). Remerciant le Président du Groupe spécial qui avait dirigé les travaux de cet organe avec beaucoup de zèle, la Présidente a indiqué qu'elle prendrait l'avis des membres du Bureau sur la meilleure façon de procéder pour entreprendre des consultations sur les questions en suspens.

51. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du Groupe spécial qui avait été prié par le Bureau de la Conférence de mener les consultations visées plus haut au paragraphe 49 a fait savoir qu'au cours de ces consultations un consensus s'était dégagé sur un projet de décision relatif au processus consultatif multilatéral, soumis à la Conférence des Parties sous la cote FCCC/CP/1998/L.3.

52. À la même séance, sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a adopté la décision 10/CP.4 intitulée "Processus consultatif multilatéral". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES  
DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

**A. Informations communiquées au titre de l'article 12**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I  
de la Convention

(Point 4 a) i) de l'ordre du jour)

53. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision établi par son président (FCCC/CP/1998/L.10) à la Conférence réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 47). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'un accord était intervenu au cours de consultations informelles sur le projet de décision FCCC/CP/1998/L.10.

54. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 11/CP.4 intitulée "Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

2. Communications nationales initiales des Parties non visées  
à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) ii) de l'ordre du jour)

55. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision établi par son président (FCCC/CP/1998/L.11) à la Conférence réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 47). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'un accord était intervenu au cours de consultations informelles sur le projet de décision FCCC/CP/1998/L.11, moyennant quelques modifications.

56. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 12/CP.4 intitulée "Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**B. Mécanisme financier**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence  
(Point 4 b) i) de l'ordre du jour)

57. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision établi par son président et publié dans le document FCCC/CP/1998/L.15 à la Conférence réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 47). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté un projet de décision publié dans le document FCCC/CP/1998/L.22, qui avait fait l'objet d'un accord au cours de consultations informelles.

58. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 2/CP.4 intitulée "Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

2. Processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1  
(Point 4 b) ii) de l'ordre du jour)

59. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision établi par son président et publié dans le document FCCC/CP/1998/L.15 à la Conférence réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 47). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté un projet de décision publié sous la cote FCCC/CP/1998/L.22, qui avait fait l'objet d'un accord au cours de consultations informelles.

60. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 3/CP.4 intitulée "Examen du fonctionnement du mécanisme financier". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**C. Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1)**

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

61. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBSTA (voir plus haut le paragraphe 22). À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBSTA a informé la Conférence des Parties que, bien que le SBSTA ait décidé de recommander un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.16) pour adoption par la Conférence des Parties, il serait nécessaire, vu les objections soulevées au moment de son approbation par le SBSTA, que ce projet de décision soit examiné plus avant par la Conférence réunie en séance plénière (voir plus haut le paragraphe 42). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties que les objections à l'adoption du projet de décision FCCC/CP/1998/L.16 avaient été levées.

62. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 4/CP.4 intitulée "Mise au point et transfert de technologies". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**D. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats**

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

63. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre, outre un projet de décision établi par son président, quatre variantes de ce projet émanant du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Australie, de l'Autriche (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres) et des États-Unis d'Amérique (voir plus haut le paragraphe 47).

64. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'en dépit de multiples consultations, il avait été impossible de parvenir à un accord sur des conclusions ou décisions se rapportant à cette question.

**E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)**

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

65. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision publié sous la cote FCCC/CP/1998/L.9 à la Conférence réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 47). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'un accord était intervenu au cours de consultations informelles sur le projet de décision FCCC/CP/1998/L.9, moyennant un certain nombre de modifications.

66. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 5/CP.4 intitulée "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**F. Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1)**

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

67. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question à la fois au SBI et au SBSTA (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, les deux organes subsidiaires

ont décidé de transmettre à la Conférence un projet de décision publié dans le document FCCC/CP/1998/CRP.2, pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 42). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté, avec quelques modifications, un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.20) qui avait fait l'objet d'un accord au cours de consultations informelles.

68. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 6/CP.4 intitulée "Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**G. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention**  
(Point 4 g) de l'ordre du jour)

69. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du SBI a présenté un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.2) que le SBI avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter (voir plus haut le paragraphe 46).

70. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 15/CP.4 intitulée "Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention", dont le texte est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport. Au moment de l'adoption de cette décision, des déclarations ont été faites par le représentant du Pakistan et par l'observateur de la Turquie.

**H. Autres questions relatives à l'application**  
(Point 4 h) de l'ordre du jour)

**1. Recherche et observation systématique (articles 4.1 g) et 5 de la Convention)**  
(Point 4 h) i) de l'ordre du jour)

71. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBSTA (voir plus haut le paragraphe 22). À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBSTA a présenté un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.4) que le SBSTA avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter (voir plus haut le paragraphe 42).

72. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 14/CP.4 intitulée "Recherche et observation systématique". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

2. Aspects scientifiques et méthodologiques  
de la proposition du Brésil  
(Point 4 h) ii) de l'ordre du jour)

73. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBSTA (voir plus haut le paragraphe 22).  
À sa 5ème séance plénière, le 11 novembre, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBSTA sur la question <sup>7</sup>, et a prié le SBSTA de lui faire part, à sa cinquième session, de tout renseignement pertinent, compte tenu des résultats des activités scientifiques en cours et des informations découlant de l'atelier que le Brésil devait organiser sur la question.

V. **QUESTIONS RELATIVES AU PROTOCOLE DE KYOTO**  
(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3  
(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Changement d'affectation des terres et foresterie  
(Point 5 a) i) de l'ordre du jour)

74. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBSTA (voir plus haut le paragraphe 22).  
À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBSTA a présenté un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.5) que le SBSTA avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter (voir plus haut le paragraphe 42).

75. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 9/CP.4 intitulée "Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

2. Articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto  
(Point 5 a) ii) à iv) de l'ordre du jour)

76. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé ces questions à la fois au SBSTA et au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, les deux organes subsidiaires ont décidé de transmettre à la Conférence des Parties un projet de décision établi par les deux présidents, ainsi qu'un projet de proposition émanant des coprésidents d'un groupe de contact commun sur les mécanismes, publiés dans le document FCCC/CP/1998/CRP.3 (voir plus haut le paragraphe 42).  
À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté, avec quelques modifications, un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.21) qui avait fait l'objet d'un accord au cours de consultations informelles.

---

<sup>7/</sup> Voir FCCC/SBSTA/1998/9, par. 29.

77. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 7/CP.4 intitulée "Programme de travail sur les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto à la Convention". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

78. Au moment de l'adoption de cette décision, une déclaration a été faite par le représentant de la Suisse. Celui-ci a déclaré que tout en se félicitant de l'heureuse issue des discussions consacrées au programme de travail sur les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, qui était une question importante, il se voyait contraint d'élever une protestation contre l'exclusion de nombreux pays des consultations ministérielles informelles organisées par la Présidente (voir plus haut le paragraphe 25). Il était, certes, nécessaire de limiter la participation à ce type de consultations, mais, de l'avis de sa délégation, c'était la Conférence elle-même qui devrait constituer les groupes consultatifs en leur confiant un mandat bien défini et l'ensemble des Parties devraient être tenues régulièrement informées des progrès réalisés au sein de ces groupes. Le représentant de la Suisse a invité le Bureau et le secrétariat à soumettre à l'examen de la Conférence des Parties à sa session suivante des propositions concernant les moyens d'instaurer un processus plus ouvert et plus démocratique.

3. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement  
(Point 5 a) v) de l'ordre du jour)

79. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBSTA (voir plus haut le paragraphe 22). À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBSTA a présenté un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.8) que le SBSTA avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter (voir plus haut le paragraphe 42).

80. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 16/CP.4 intitulée "Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

B. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole  
(Point 5 b) de l'ordre du jour)

81. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question à la fois au SBSTA et au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). Dans l'impossibilité de parvenir à un accord sur une recommandation à la Conférence des Parties, les organes subsidiaires ont décidé de transmettre à la Conférence une proposition informelle élaborée par les deux Présidents (FCCC/CP/1998/CRP.4), pour qu'elle l'examine plus avant (voir plus haut le paragraphe 42). À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté avec quelques modifications un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.19) qui avait fait l'objet d'un accord au cours de consultations informelles.

82. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 8/CP.4 intitulée "Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

#### **VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 6 de l'ordre du jour)

83. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé cette question au SBI (voir plus haut le paragraphe 22). À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, le Président du SBI a présenté un projet de décision générale portant sur l'ensemble des alinéas du point 6 de l'ordre du jour, que le SBI avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter (voir plus haut le paragraphe 47).

84. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 17/CP.4 intitulée "Questions administratives et financières". Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

#### **VII. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

(Point 7 de l'ordre du jour)

##### **A. Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du Président de la République argentine**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

85. À la 4ème séance plénière, le 11 novembre, une cérémonie a été organisée à l'occasion de la visite du Président de la République argentine, S. E. M. Carlos Saúl Menem. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Nitin Desai, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence des Parties. Le Président de la République argentine a ensuite pris la parole devant les participants à la Conférence. L'allocution du Président de la République argentine et le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sont reproduits à l'annexe I ci-après.

##### **B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties dans le cadre de la réunion de haut niveau**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

86. Aux 6ème et 7ème séances plénières, le 12 novembre, des déclarations ont été faites par 106 ministres et autres chefs de délégation des Parties. Pour la liste des orateurs, voir la section I de l'annexe II ci-après.

##### **C. Déclarations des États observateurs**

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

87. À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants de deux États observateurs. Pour la liste des orateurs, voir la section II de l'annexe II ci-après.

**D. Déclarations des organisations intergouvernementales**

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

88. A la 3ème séance plénière, le 6 novembre, des déclarations ont été prononcées par le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et par les représentants de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement.

89. À la 4ème séance plénière, le 11 novembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Directeur général de la Banque mondiale, le Coordonnateur des programmes environnementaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, le Président du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, un membre de la Chambre des représentants de l'Argentine (qui s'est exprimé au nom du Parlement latino-américain), le Secrétaire exécutif de l'Organisation latino-américaine de l'énergie, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie. Pour la liste des orateurs, voir les sections III à V de l'annexe II ci-après.

**E. Déclarations des organisations non gouvernementales**

(Point 7 e) de l'ordre du jour)

90. À la 5ème séance plénière, le 11 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants de 12 organisations non gouvernementales. Pour la liste des orateurs, voir la section VI de l'annexe II ci-après.

**VIII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 8 de l'ordre du jour)

91. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Présidente a rappelé que, comme indiqué dans les annotations relatives au point 8 dans le document FCCC/CP/1998/1, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait, à sa quatrième session, réaffirmé qu'il était important que les activités menées au titre de cette convention et celles relevant d'autres conventions et processus se renforcent mutuellement, et avait en particulier prié son Secrétaire exécutif de resserrer les liens avec l'ensemble des conventions de Rio. À son avis, la Conférence des Parties devrait saisir l'occasion qui lui était donnée de définir, à l'égard des questions d'intérêt commun, des démarches concertées et harmonisées, en vue d'assurer la complémentarité des activités de mise en oeuvre et des arrangements institutionnels relevant de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fait une déclaration.

92. À la même séance, sur proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé que les questions concernant à la fois la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique devraient être examinées par les organes subsidiaires à leur dixième session. Les présidents des organes subsidiaires devraient, après consultation des autres membres du Bureau, décider de la répartition de ces questions entre les deux organes subsidiaires.

#### **IX. CATASTROPHE NATURELLE EN AMÉRIQUE CENTRALE ET DANS LES CARAÏBES**

93. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Présidente, évoquant les dommages catastrophiques provoqués par le cyclone Mitch en Amérique centrale et dans les Caraïbes, a demandé aux représentants des pays sinistrés de transmettre à leur gouvernement et à leur population l'expression de la profonde sympathie du Gouvernement argentin et de l'ensemble des participants à la Conférence, ainsi que leur solidarité avec toutes les victimes de l'une des pires catastrophes naturelles survenues au cours de la période récente. Le Secrétaire exécutif, parlant au nom du secrétariat de la Convention, a dit que ses collaborateurs et lui-même tenaient à s'associer à cette expression de sympathie et de solidarité. Le représentant d'El Salvador, parlant au nom des pays sinistrés, a remercié le Gouvernement argentin et tous les participants à la Conférence de leur témoignage de solidarité avec les victimes du cyclone et a souligné l'urgence de l'aide qui était attendue de la communauté internationale pour faire face aux besoins. Sur la proposition du représentant de l'Indonésie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la Conférence des Parties a observé une minute de silence en hommage aux victimes de la catastrophe.

94. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté un projet de résolution exprimant la solidarité de la Conférence des Parties avec l'Amérique centrale (FCCC/CP/1998/L.17), qu'elle avait soumis sur la base de consultations informelles.

95. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution 1/CP.4 intitulée "Solidarité avec l'Amérique centrale", dont le texte est reproduit à la section II de la deuxième partie du présent rapport. À la suite de l'adoption de cette résolution, le représentant du Nicaragua a fait une déclaration au nom des pays d'Amérique centrale.

#### **X. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 9 de l'ordre du jour)

##### **A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

96. À sa 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quatrième session (FCCC/CP/1998/L.6 et Add.1) et a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport comme il conviendrait avec le concours du secrétariat.

**B. Clôture de la session**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

97. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Présidente a présenté un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.23) intitulé "Plan d'action", qu'elle avait soumis sur la base de consultations informelles. Ce projet de décision visait à établir un juste équilibre entre les questions relatives à la Convention et les questions concernant le Protocole et à impulser une véritable dynamique politique en vue du règlement de ces questions.

98. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.4, dont le texte est reproduit à la section I de la deuxième partie du présent rapport, et sur la proposition du représentant de l'Autriche parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, la Conférence des Parties est convenue d'intituler cette décision "Le Plan d'action de Buenos Aires". À l'occasion de l'adoption de cette décision, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, de l'Indonésie (parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique, de la Slovénie (parlant au nom des États d'Europe centrale et orientale), du Japon, de l'Argentine, de l'Arabie saoudite et du Sénégal (parlant au nom du Groupe africain).

99. À la 8ème séance plénière, le 14 novembre, la Conférence des Parties a adopté également la résolution 2/CP.4 intitulée "Remerciements au Gouvernement et au peuple de la République argentine ainsi qu'à la ville et aux habitants de Buenos Aires" sur la base d'une proposition publiée sous la cote FCCC/CP/1998/L.18 présentée par le représentant du Mexique. Pour le texte de cette résolution, voir la section II de la deuxième partie du présent rapport.

100. Des déclarations finales ont été faites par le Secrétaire exécutif et par la Présidente qui, après avoir remercié les participants, a prononcé la clôture de la quatrième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

**Allocution du Président de la République argentine et message  
du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies  
au titre du point 7 a) de l'ordre du jour**

**I. Allocution du Président de la République argentine**

La République argentine est profondément honorée d'accueillir cette conférence mondiale qui réunit des représentants des pays du monde entier et, par l'intermédiaire de son président, adresse ses vœux les plus chaleureux à tous les participants et leur souhaite le plus grand succès dans leurs travaux. La tâche accomplie jusqu'ici démontre l'importance cruciale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La République argentine est fière d'avoir signé cette convention. Quant au Protocole de Kyoto, il a été déjà approuvé par le Sénat et sa procédure de ratification par le Congrès national est en cours.

Comme je l'ai affirmé lors du Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, il s'agit pour nous de sortir une fois pour toutes de ce faux dilemme entre croissance économique et protection de l'environnement. Grâce à l'ouverture et à la modernisation de son économie et à la solidité de ses institutions budgétaires et monétaires, l'Argentine a enregistré depuis 1990 un taux de croissance cumulé de 52 %. En dépit de la crise financière internationale qui a éclaté en juillet 1997, l'Argentine a poursuivi sa croissance et le volume de ses réserves et dépôts financiers n'a cessé d'augmenter. Les investissements étrangers directs se sont aussi sensiblement accrus. Actuellement ces investissements augmentent d'environ 800 millions de dollars des États-Unis par mois et pour la période allant de 1998 à 2002 on escompte un volume d'investissement supérieur à 70 milliards de dollars des États-Unis. Ces succès sont l'aboutissement de dix années d'efforts marqués par une réorientation vers des modes de développement plus propres. Tout au long de cette décennie au cours de laquelle l'économie argentine a connu un taux de croissance annuel cumulé moyen de 6 %, la progression des émissions de gaz à effet de serre par habitant a été inférieure à 1 %.

Dans les deux ans qui viennent, l'Argentine deviendra le pays producteur d'électricité le moins polluant du monde. En 2000 la conversion des centrales de base à la technologie du cycle combiné sera achevée, d'où un rendement thermique supérieur à 55 %. C'est là le résultat de projets d'investissement se chiffrant à 2 milliards de dollars des États-Unis, qui ont été déjà menés à bonne fin ou dont l'exécution est très avancée. Par suite de ces changements, en Argentine, l'intensité de carbone de la production d'énergie thermique sera en moyenne plus faible que dans le reste du monde.

Nous poursuivons sans relâche les objectifs de croissance économique et d'intégration dans l'économie mondiale en ayant le souci à la fois de protéger l'environnement et de rester compétitifs. Ce qui inspire notre démarche, ce n'est pas uniquement le sens du devoir moral; nous sommes fermement convaincus qu'à l'heure de la mondialisation de l'économie internationale c'est la seule façon de parvenir à instaurer une croissance durable. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que la question du choix entre croissance économique et protection de l'environnement est un faux problème et que le seul moyen d'offrir véritablement à l'ensemble de l'humanité la perspective d'un progrès durable et intégré est de veiller à ce que l'une et l'autre soient

indissolublement liées. L'engagement que nous prenons à l'égard des générations actuelles et des générations futures est le suivant : nous voulons préserver la planète tout en offrant à tous des perspectives de croissance économique, de progrès et d'espoir.

Nous avons tous le devoir de préserver cette planète où nous vivons ensemble. Nous ne pouvons ignorer les signaux d'alarme que la nature nous a envoyés cette année même. C'est un cruel avertissement que la planète a lancé à l'humanité tout entière. Je dois aussi faire part de la profonde tristesse que nous inspire le sort de nos voisins d'Amérique centrale qui ont été frappés par de terribles cyclones aux conséquences dramatiques. Il ne fait aucun doute que tous les pays, sans distinction, ont une part de responsabilité dans les catastrophes climatiques comme les inondations, tornades, épisodes de sécheresse et incendies de forêt qui font des milliers de morts et des centaines de milliers de sans-abri. L'instauration d'un développement propre est la seule voie vers une croissance durable vu les conditions qu'impose aujourd'hui la mondialisation de l'économie internationale. Je voudrais dire ici sans ambages que les subventions accordées par les pays développés à l'agriculture ont pour effet de favoriser l'accroissement des émissions de carbone. Le recours systématique à ce type de subvention porte gravement atteinte à l'environnement. L'application d'une stratégie de développement propre est la meilleure arme, et la plus efficace, que les pays émergents puissent utiliser pour lutter contre le protectionnisme pratiqué par les pays développés, qui repose sur la mise en place d'obstacles non tarifaires et qui représente la forme de protectionnisme la plus insidieuse. Nous sommes convaincus que dans les années à venir, c'est cette position que la communauté mondiale adoptera, tous secteurs confondus.

Au moment où l'on assiste dans l'histoire de l'humanité à la naissance de l'universalisme, sur un plan à la fois pratique, politique et institutionnel, les pays les plus développés ne sont pas les seuls à pouvoir contribuer à la création d'un nouvel ordre mondial. Il nous appartient à nous aussi, pays émergents, de prendre des initiatives pour relever tous les défis du XXI<sup>e</sup> siècle qui s'approche. L'Argentine n'entend pas faire cet effort en dehors du système. Nous voulons fixer des objectifs dans le cadre de la Convention. Si nous n'y sommes pas encore arrivés nous devons continuer de travailler afin d'y parvenir à la cinquième session de la Conférence des Parties. Dans l'intervalle, il nous faut définir nos objectifs pour assurer la croissance tout en réduisant les émissions de dioxyde de carbone, ce que nous ferons avec la participation de tous les secteurs de la société grâce à un vaste débat organisé à l'échelon national, et à la prochaine session de la Conférence des Parties nous annoncerons notre engagement pour la période allant de 2008 à 2012.

Nous devons continuer de travailler pour faire en sorte que les pays qui, telle la République argentine, entendent s'engager à atteindre leurs propres objectifs puissent participer à tous les mécanismes prévus dans le cadre du système. Cela suppose l'adoption d'une nouvelle démarche qui permettrait aux pays de participer à tous les mécanismes institués par la Convention et le Protocole de Kyoto. L'Argentine prend cet engagement et assumera cette responsabilité vis-à-vis de toutes les nations du monde avec lesquelles elle entretient des liens fraternels. Comme l'a dit Lisandro de la Torre, l'un des hommes politiques argentins les plus éminents du XX<sup>e</sup> siècle : "Ceux qui savent où ils vont et suivent le bon chemin ne resteront pas seuls bien longtemps".

## II. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies <sup>a</sup>

C'est avec grand plaisir que j'adresse mes vœux les plus chaleureux à tous les participants qui sont venus du monde entier pour poursuivre ce processus historique. Je voudrais tout d'abord remercier Son Excellence le Président Carlos Menem et le peuple argentin d'avoir accueilli cette conférence, démontrant ainsi une fois encore leur attachement indéfectible à l'Organisation des Nations Unies et leur volonté d'œuvrer à l'amélioration de la condition humaine en général. Je voudrais aussi saluer tous les autres chefs d'État ou de gouvernement, les membres des délégations, mes collègues des organismes des Nations Unies et les autres participants qui se sont réunis dans un esprit de partenariat pour poursuivre cette tâche capitale qui est si importante pour l'humanité.

L'adoption l'an dernier par la Conférence des Parties du Protocole de Kyoto est un événement qui fera date dans l'histoire. En acceptant, en ce qui concerne la réduction des émissions, des objectifs juridiquement contraignants, vous avez confirmé votre volonté résolue d'instaurer un développement durable. C'est là un résultat remarquable qui vous a demandé beaucoup de travail et un grand courage politique dont il faut vous féliciter.

Le Protocole de Kyoto est, dans le domaine de l'environnement et du développement durable, l'accord le plus ambitieux qui ait jamais été adopté. S'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et faisant appel à de nouveaux concepts du droit international et de la diplomatie tels que le principe de précaution, le Protocole offre aux pays industriels la possibilité d'emprunter une voie nouvelle plus durable. Son adoption permet de mesurer tout le chemin parcouru s'agissant pour la communauté des nations d'accepter la responsabilité partagée d'une gestion avisée de la planète. Il va s'agir maintenant de traduire cet accord écrit dans les faits en le signant et en le ratifiant rapidement afin qu'il puisse entrer en vigueur dans les deux ou trois ans à venir.

Ici à Buenos Aires, nous avons lancé le processus post-Kyoto, processus aussi important et ambitieux que ceux qui ont abouti à l'adoption du Protocole et de la Convention. Nous sommes peut-être bien d'accord sur le but à atteindre mais il nous faut maintenant décider de la meilleure façon d'y parvenir.

Nous devons faire en sorte que les réductions des émissions soient efficaces par rapport à leur coût tout en veillant à ce que l'action menée au niveau national demeure primordiale. Il nous faut aussi déterminer la meilleure façon de transférer des technologies sans incidence sur le climat aux pays en développement.

---

<sup>a/</sup> Dont a donné lecture le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Nitin Desai.

Nous devons intensifier considérablement les travaux de recherche scientifique et les activités de collecte de données, de formation et d'information. Nous devons aussi développer et renforcer les mécanismes prévus par la Convention pour mettre en commun les informations et faire rapport sur les actions et programmes nationaux.

Nous savons tous qu'en dépit de l'accord intervenu à Kyoto, il y a toujours des divergences de vues entre les pays sur la marche à suivre. Je suis convaincu que la volonté politique nécessaire pour trouver un terrain d'entente et aller de l'avant existe bel et bien. Mais de même qu'au Sommet de la Terre on avait arrêté une date limite impérative pour l'adoption de la Convention et que dans le Mandat de Berlin on avait fixé des délais pour la mise au point du texte définitif du Protocole, il nous faut aussi maintenant établir un nouveau calendrier convaincant pour maintenir le processus sur les rails au cours des deux à trois prochaines années. Le Protocole de Kyoto doit être mis en application aussitôt que possible.

Non seulement la fixation de délais a un effet mobilisateur sur les gouvernements mais en outre elle permet d'envoyer des signaux essentiels à la société civile. Si les consommateurs sont convaincus que les règles du jeu sont sur le point de changer, ils commenceront à prendre les mille et une petites décisions qui, ajoutées les unes aux autres, peuvent avoir un impact majeur sur les émissions.

En outre, si les gouvernements démontrent de façon convaincante qu'ils sont résolus à aller rapidement de l'avant, cela incitera les milieux industriels à donner libre cours à leur créativité. On sait d'expérience que le secteur privé réagit rapidement et positivement aux mesures d'incitation et aux pressions, qu'elles soient dues à la mondialisation des marchés ou à l'instabilité financière ou encore à des révolutions technologiques imprévues. En fait, je suis persuadé que le secteur privé parviendra à mettre au point des technologies et des services sans incidence sur le climat plus vite que beaucoup ne le croient possible aujourd'hui.

Le système des Nations Unies continuera à contribuer à la transformation économique que nécessitent les efforts entrepris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le secrétariat de la Convention qui vous aide à mener à bien vos délibérations et à prendre des décisions s'est révélé être un partenaire efficace. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale qui ont enclenché le processus dans lequel nous sommes aujourd'hui engagés en créant dès 1988 le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat continueront eux aussi à vous apporter l'appui dont vous aurez besoin.

Le Programme des Nations Unies pour le développement s'emploie au niveau national à aider les pays à évoluer progressivement, dans le secteur de l'énergie, dans la foresterie et dans l'agriculture, vers des systèmes durables. Le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale se chargent de drainer les ressources financières nécessaires pour financer les projets essentiels. L'UNITAR fournit des services de formation technique, l'ONUDI offre ses compétences industrielles et la CNUCED apporte des idées nouvelles en matière d'échange de droits d'émission. Ces organismes et les autres organismes des Nations Unies, chacun avec les compétences et le mandat

qui lui sont propres, demeureront à votre service et je vous invite à leur donner les directives voulues concernant les activités qu'ils doivent entreprendre.

Nous ne devons pas sous-estimer l'enjeu considérable de la présente réunion. Face aux changements climatiques, la communauté internationale a remarquablement réagi mais le processus engagé en est encore à ses débuts. Nous allons avoir à relever bien des défis et le succès de la Conférence de Buenos Aires contribuera également aux efforts que nous avons entrepris pour protéger la diversité biologique, lutter contre la désertification, préserver la couche d'ozone et atténuer la pauvreté. Je conclurai sur cette note d'espoir en vous souhaitant un plein succès dans vos délibérations et dans l'action que vous menez dans vos pays respectifs.

Annexe II

Déclarations générales faites au titre des alinéas b), c), d) et e)  
du point 7 de l'ordre du jour : liste des orateurs

I. Parties à la Convention  
(Point 7 b) de l'ordre du jour)

		<u>Séance plénière</u>
Afrique du Sud	M. Peter Mokaba Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme	7
Algérie	M. Sid Ali Ramdane Directeur, Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement	7
Allemagne	M. Jürgen Trittin Ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire	7
Arabie saoudite	M. Ali Al-Noammi Ministre des ressources pétrolières et minérales	7
Argentine	M. Guido Di Tella Ministre des affaires étrangères	6
Arménie	M. Sargis Shahazizian Ministre de la protection de la nature	7
Australie	M. Robert Hill Ministre de l'environnement et du patrimoine	7
Autriche <sup>a</sup>	M. Martin Bartenstein Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et des affaires familiales	6
Bangladesh	M. Syed Murghub Murshed Secrétaire, Ministère de l'environnement et des forêts	7
Bénin	M. Adékpédjou S. Akindes Ministre de l'environnement, du logement et de l'urbanisme	7
Bhoutan	M. Nado Rinchen Vice-Ministre de l'environnement	7

---

<sup>a/</sup> Parlant également au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

		<u>Séance plénière</u>
Bolivie	M. Erick Reyes Villa Bacigalupi Ministre du développement durable et du plan	7
Botswana	M. Boometswe Mokgothu Ministre délégué aux collectivités locales, aux ressources foncières et au logement	7
Brésil	M. José Israel Vargas Ministre des sciences et de la technologie	6
Burundi	M. Jean Pacifique Nsengiyumva Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	7
Canada	Mme Christine Stewart Ministre de l'environnement	7
Chili	M. John Biehl Ministre, Secrétaire général du Cabinet de la Présidence	6
Chine	M. Liu Jiang Ministre et Vice-Président de la Commission d'État chargée du développement et du plan	7
Chypre	M. Costas Themistocleous Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement	7
Colombie	M. Juan Mayr Ministre de l'environnement	7
Communauté européenne	Mme Ritt Bjerregaard Commissaire à l'environnement, à la sûreté nucléaire et à la protection civile	6
Comores	M. Mahamoud Ahmed Abdallah Ministre de l'agriculture, des ressources maritimes et de l'environnement	7
Costa Rica <sup>b</sup>	M. Carlos Manuel Rodriguez-Echandi Ministre par intérim de l'environnement et de l'énergie	6
Côte d'Ivoire	M. Jean Claude Kouassi Ministre de l'environnement et des forêts	7
Croatie	Mme Ljerka Mintas Hodak Vice-Premier Ministre	7

---

<sup>b/</sup> Parlant également au nom des États d'Amérique centrale ci-après :  
Belize, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

		<u>Séance</u> <u>plénière</u>
Cuba	M. Ricardo Sanchez Vice-Ministre des sciences	7
Danemark	M. Svend Auken Ministre de l'environnement et de l'énergie	6
Djibouti	M. Osman Robleh Daach Ministre de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat	7
Égypte	Mme Nadia Makram Ebeid Ministre d'État à l'environnement	6
Équateur	Mme Yolanda Kakabadse Ministre de l'environnement	7
Espagne	Mme Isabel Tocino Biscarolasaga Ministre de l'environnement	6
Estonie	M. Villu Reiljan Ministre de l'environnement	7
États-Unis d'Amérique	M. Stuart E. Eizenstat Sous-Secrétaire d'État à l'économie, au commerce et à l'agriculture	6
Éthiopie	M. Shiferaw Jarso Ministre des ressources en eau	7
Fédération de Russie	M. Alexander I. Bedritsky Chef du Service fédéral d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement	6
Finlande	M. Pekka Haavisto Ministre de l'environnement	7
France	Mme Dominique Voynet Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	6
Gambie	M. Edward Singhatey Secrétaire d'État aux affaires présidentielles, à la pêche et aux ressources naturelles	7
Ghana	M. J. E. Afful Ministre de l'environnement, des sciences et de la technologie	6
Grèce	M. Theodoros Koliopoulos Vice-Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics	7

		<u>Séance plénière</u>
Guyana	M. Doorga Persaud Directeur de l'Agence des ressources naturelles du Guyana	7
Hongrie	M. Pál Pepó Ministre de l'environnement	7
Îles Salomon	M. Patterson Oti, MP Ministre des affaires étrangères et des relations commerciales	7
Inde	M. Suresh P. Prabhu Ministre de l'environnement et des forêts	7
Indonésie °	M. Panangian Siregar Ministre d'État à l'environnement	6
Iran (République islamique d')	M. Taghi Ebtekar Conseiller du Président pour les questions technologiques	7
Irlande	M. Noel Dempsey Ministre de l'environnement et des collectivités locales	7
Islande	M. Gudmundur Bjarnason Ministre de l'environnement	7
Italie	M. Edo Ronchi Ministre de l'environnement	7
Japon	M. Kenji Manabe Ministre d'État, Directeur général de l'Agence de l'environnement	7
Kazakhstan	M. Serikbek Daukeev Ministre de l'écologie et des ressources naturelles	7
Kenya	M. Francis Nyenze Ministre chargé de la protection de l'environnement	7
Kiribati	M. Tewareka Borau Ministre de l'environnement et du développement social	7
Koweït	M. Abbas Naqi Sous-Secrétaire adjoint, Ministère des ressources pétrolières	7

---

c/ Parlant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

		<u>Séance</u> <u>plénière</u>
Lettonie	M. Indulis Emsis Ministre d'État à l'environnement	7
Liban	M. Riad Kantar Ambassadeur du Liban en Argentine	7
Lituanie	M. Algis Caplikas Ministre de l'environnement	7
Malaisie	M. Dennis Ignatius Ambassadeur de Malaisie en Argentine	7
Maldives	M. Ismail Shafeeu Ministre de l'intérieur, du logement et de l'environnement	7
Mali	M. Ali Sankere Chef de Cabinet, Ministère de l'environnement	7
Maroc	M. Ahmed El Yazghi Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du logement	7
Mexique	Mme Julia Carabias Lillo Secrétaire à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche	7
Micronésie (États fédérés de)	M. Leo A. Falcam Vice-Président	6
Monaco	M. Frédéric Platini Administrateur du Service de l'environnement	7
Myanmar	U Kyaw Tint Swe Secrétaire de la Commission nationale chargée de l'environnement	7
Népal	M. Ambika Sanba Ministre de la population et de l'environnement	7
Niger	M. Kimba Hassane Conseiller, Secrétariat exécutif du Conseil national de l'environnement pour un développement durable	7
Nigéria	M. Dapo Afolabi Directeur du Service chargé de suivre l'application des textes et de les faire respecter, Agence fédérale de la protection de l'environnement	7
Norvège	Mme Guro Fjellanger Ministre de l'environnement	7

		<u>Séance plénière</u>
Nouvelle-Zélande	M. Simon Upton Ministre de l'environnement et Ministre adjoint aux affaires étrangères et au commerce	6
Oman	Sheikh Ahmed Mubarak Mustahail Shamas Sous-Secrétaire à l'environnement, Ministère des collectivités régionales et de l'environnement	7
Ouganda	M. Henry Muganwa Kajura Ministre des ressources en eau, des ressources foncières et de l'environnement	7
Pakistan	M. Mohammad Zubair Kidwai Secrétaire, Ministère de l'environnement, des collectivités locales et du développement rural	7
Papouasie-Nouvelle- Guinée	M. Max Rai Directeur général, Division multilatérale, Département des affaires étrangères	7
Paraguay	M. Menandro Grisetti Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement	7
Pays-Bas	M. Jan Pronk Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	7
Pérou	M. Gonzalo Galdos Président du Conseil national de l'environnement	7
Philippines	M. Teodoro B. Pison Sous-secrétaire aux affaires juridiques et législatives, Département de l'environnement et des ressources naturelles	7
Pologne	M. Jan Szyszko Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts	7
Portugal	M. José Guerreiro da Silva Secrétaire d'État à l'environnement	7
Qatar	M. Ali Bin Saeed Al-Khayreen Ministre des affaires municipales et de l'agriculture et Président du Comité chargé de l'environnement	7
République arabe syrienne	M. Abdul Hamid El-Monajed Ministre d'État à l'environnement	6
République de Corée	M. Jae-Wook Choi Ministre de l'environnement	7

		<u>Séance plénière</u>
République démocratique populaire lao	M. Noulinh Sinbandhit Vice-Ministre, Cabinet du Premier Ministre	7
République de Moldova	M. Valentin Bobeica Vice-Ministre, Ministère de l'environnement	7
République tchèque	M. Miloš Kuzvart Ministre de l'environnement	7
République-Unie de Tanzanie	M. E. Lowassa Ministre d'État, Cabinet du Vice-Président	7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. John Prescott, MP Vice-Premier Ministre et Secrétaire d'État à l'environnement, aux transports et aux régions	6
Samoa <sup>d</sup>	M. Tuiloma Neroni Slade Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de l'État indépendant du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies	6
Sénégal	M. Mbareck Diop Conseiller technique, Présidence de la République	7
Seychelles	M. James Michel Vice-Président et Ministre de l'environnement	6
Singapour	M. Tan Teng Huat Directeur de la Division de la gestion et de la politique de l'environnement, Ministère de l'environnement	7
Slovénie	M. Pavel Gantar Ministre de l'environnement et de l'aménagement régional	6
Soudan	M. Sayed Mohamed Tahir Aila Ministre de l'environnement et du tourisme	7
Sri Lanka	Mme Rupa Wickramarante Coordonnateur national pour les changements climatiques	7
Suède	M. Kjell Larsson Ministre de l'environnement	7

---

d/ Parlant également au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

		<u>Séance plénière</u>
Suisse	M. Philippe Roch Directeur, Secrétaire d'État, Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie	7
Thaïlande	M. Suwit Khunkitti Vice-Premier Ministre et Ministre des sciences, de la technologie et de l'environnement	6
Trinité-et-Tobago <sup>e</sup>	M. Vincent Lasse Ministre du plan et du développement, responsable de l'environnement	7
Tunisie	M. Nouredine Ben Aissa Directeur de l'environnement industriel, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire	7
Turkménistan	M. Pirdjan Kurbanov Ministre chargé de l'utilisation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement	7
Tuvalu <sup>f</sup>	M. Bikenibeu Paeniu Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères	6
Ukraine	M. Volodymyr Bratishko Premier Vice-Ministre, Ministère de la protection de l'environnement et de la sûreté nucléaire	7
Uruguay	M. Luis Santos Directeur national chargé de l'environnement, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	7
Venezuela	M. Edwin José Arrieta Ministre de l'énergie et des mines	7
Viet Nam	M. Nguyen Cong Thanh Directeur général par intérim du Service d'hydrométéorologie	7

---

e/ Parlant également au nom de la Communauté des Caraïbes.

f/ Parlant également au nom des îles Cook, des îles Marshall, de Nauru  
et de Nioué.

Séance  
plénière

Zambie	M. Alfeyo Hambayi, MP Ministre de l'environnement et des ressources naturelles	7
--------	--------------------------------------------------------------------------------------	---

Zimbabwe	M. Simon Khaya Moyo Ministre des mines, de l'environnement et du tourisme	7
----------	---------------------------------------------------------------------------------	---

**II. États observateurs**

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

Jamahiriya arabe libyenne	M. Abdulla El-Badri, Secrétaire du Comité général populaire de l'énergie	5
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	---

Turquie	Mme Imren Aykut Ministre de l'environnement	5
---------	------------------------------------------------	---

**III. Bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies**

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

Programme des Nations Unies pour le développement	M. James G. Speth Administrateur	4
---------------------------------------------------------	-------------------------------------	---

Programme des Nations Unies pour l'environnement	M. Klaus Töpfer Directeur exécutif	4
--------------------------------------------------------	---------------------------------------	---

Convention sur la lutte contre la désertification	M. Hama Arba Diallo Secrétaire exécutif	3
---------------------------------------------------------	--------------------------------------------	---

**IV. Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies**

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	M. Gisbert Glaser Sous-Directeur général, Bureau de coordination des programmes relatifs à l'environnement	4
---------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Banque mondiale	M. Caio Koch-Weser Directeur général	4
-----------------	-----------------------------------------	---

Fonds pour l'environnement mondial	M. Mohamed T. El-Ashry Directeur général et Président	4
------------------------------------------	----------------------------------------------------------	---

Organisation météorologique mondiale	M. G. O. P. Obasi Secrétaire général	4
--------------------------------------------	-----------------------------------------	---

Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat	M. Robert Watson Président	4
---------------------------------------------------------------	-------------------------------	---

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	M. Carlos Magariños Directeur général	4
--------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	---

**V. Organisations intergouvernementales**

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

Agence internationale de l'énergie	M. Robert Priddle Directeur exécutif	4
------------------------------------------	-----------------------------------------	---

Banque asiatique de développement	M. Prodipto Ghosh Spécialiste de l'environnement (hors classe)	3
--------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	---

Banque européenne pour la reconstruction et le développement	M. William V. Kennedy Spécialiste de l'environnement (hors classe)	3
-----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	---

Banque interaméricaine de développement	M. Walter W. Arensberg Chef de la Banque de l'environnement, Département du développement durable	3
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Organisation de coopération et de développement économiques	M. Thorvald Moe Secrétaire général adjoint	4
----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	---

Organisation latino-américaine de l'énergie	M. Luis A. M. da Fonseca Secrétaire exécutif	4
---------------------------------------------------	-------------------------------------------------	---

Parlement latino-américain	Mme Mabel Muller Membre de la Chambre des représentants de l'Argentine	4
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	---

**VI. Organisations non gouvernementales**

(Point 7 e) de l'ordre du jour)

Chambre de commerce internationale	M. Clément B. Malin Vice-Président, Relations internationales	5
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------	---

Climate Action Network - Europe	Mme Lavinia Andrei Climate Action Network - Central and Eastern Europe	5
------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	---

Séance  
plénière

Climate Action Network - Latin America	M. Roque Pedace Coordonnateur, Amis de la Terre - Argentina	5
Confédération internationale des syndicats libres	M. Luis Anderson	5
Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement <sup>g</sup>	M. Edward Maduranga Adjoint au maire de Harare (Zimbabwe)	5
Conseil mondial des entreprises pour un développement durable	M. Egil Myklebust Président et Directeur général de Norsk Hydro, Norvège	5
European Business Council for a Sustainable Energy Future <sup>h</sup>	M. Paul Metz Directeur exécutif	5
Foro del Buen Ayre	M. Alberto Ford Coordonnateur	5
Franciscain international	Frère Ignacio Harding, OFM Codirecteur	5
Klima-Bündnis/ Alianza del Clima	M. José Luis González Président	5
Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement	M. Tom Spencer, MPE Président	5
Union mondiale pour la nature (UICN)	M. Fernando Ardura Vice-Président, UICN-Argentine	5

---

<sup>g</sup>/ En collaboration avec M. Juan Walsh, Forum écologique des maires d'Argentine.

<sup>h</sup>/ Parlant également au nom du Business Council for Sustainable Energy.

Annexe III

**Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales  
ayant participé à la quatrième session de la Conférence des Parties**

**I. Organisations intergouvernementales**

1. Agence de coopération culturelle et technique
2. Agence internationale de l'énergie
3. Banque asiatique de développement
4. Banque européenne pour la reconstruction et le développement
5. Banque interaméricaine de développement
6. Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo
7. Comisión Permanente del Pacífico Sur
8. Institut international du froid
9. Organisation de coopération et de développement économiques
10. Organisation des États américains
11. Organisation des pays exportateurs de pétrole
12. Organisation internationale pour les migrations
13. Organisation latino-américaine de l'énergie
14. Parlamento Latinoamericano
15. Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement
16. Secrétariat de la Communauté des Caraïbes

**II. Organisations non gouvernementales**

1. Académie internationale pour l'environnement
2. African Centre for Technology Studies
3. Agence de coopération culturelle et technique
4. Air Transport Association of America
5. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
6. Alliance for Responsible Environmental Alternatives
7. Alliance internationale de tourisme
8. Ambiente
9. American Nuclear Society
10. American Portland Cement Alliance
11. Amis de la Terre - International
12. Asociación Argentina de Tecnología Nuclear
13. Asociación CONCIENCIA
14. Association canadienne de l'électricité
15. Association canadienne pour l'industrie nucléaire
16. Association française du froid/Alliance froid, climatisation, environnement
17. Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement
18. Australian Conservation Foundation
19. Battelle Memorial Institute
20. Bellerive Foundation
21. Birdlife International
22. Bureau européen de l'environnement
23. Business Council of Australia
24. Canadian Vehicle Manufacturers' Association
25. Carl Duisberg Society

26. CEDARENA (Environmental and Natural Resources Law Centre)
27. Center for Clean Air Policy
28. Center for Energy Policy
29. Center for Environmental Information, Inc.
30. Center for International and European Environmental Research (ecologic)
31. Center for International Climate and Environmental Research
32. Center for International Environmental Law
33. Centre for Business and the Environment
34. Centre for European Economic Research
35. Centre for Science and Environment
36. Centro de Estudios Ambientales Para la Planificación y el Desarrollo
37. Centro de Protección a la Naturaleza
38. Chambre de commerce internationale
39. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and Earth
40. Climate Action Network - Europe
41. Climate Action Network - Latin America
42. Climate Action Network - South East Asia
43. Climate Action Network - United Kingdom
44. Climate Institute
45. Climate Network Africa
46. Columbia Earth Institute/Columbia University
47. Committee for a Constructive Tomorrow
48. Competitive Enterprise Institute
49. Confederación Sindical de Comisiones Obreras
50. Confédération internationale des syndicats libres
51. Conférence mondiale des religions pour la paix
52. Conseil de la Terre
53. Conseil des entreprises pour un développement durable - Amérique latine
54. Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement
55. Conseil mondial de l'énergie
56. Conseil mondial des entreprises pour un développement durable
57. Conseil oecuménique des Églises
58. Control Officials
59. Council of German Forest Owners Associations
60. Counterpart International
61. Development Alternatives
62. E & Co (An Energy Investment Service)
63. Earth Science and Technology Organization
64. Edison Electric Institute
65. Electric Power Research Institute
66. Emissions Marketing Association
67. Environmental Defense Fund
68. Environmental Development Action in the Third World
69. European Business Council for a Sustainable Energy Future
70. European Wind Energy Association
71. FACE Foundation (Forests Absorbing Carbon dioxide Emission)
72. Federal Association of the German Industry
73. Fédération des compagnies d'électricité
74. Fédération européenne pour le transport et l'environnement
75. Fédération internationale des industries consommatrices d'énergie
76. Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement

77. Fonds E7 pour le développement énergétique durable
78. Fonds mondial pour la nature (WWF-International)
79. Foro del Buen Ayre <sup>a</sup>
80. Forum atomique européen
81. Foundation Joint Implementation Network
82. Franciscains International
83. Fraunhofer Society/Institute for Systems and Innovation Research
84. Free University Berlin
85. Fundación Agreste Punto Verde
86. Fundación Ambiente y Recursos Naturales
87. Fundación Bariloche
88. Fundación Biosfera
89. Fundación Jorge Esteban Roulet, Instituto de Estudios e Investigaciones Sobre el Medio
90. German Advisory Council on Global Change
91. German NGO-Forum on Environment & Development
92. Germanwatch
93. Global Climate Coalition
94. Global Commons Institute
95. Global Environment Forum/Institute for International Studies
96. Global Environment Forum-Kansai
97. Global Environmental Forum
98. Global Industrial and Social Progress Research Institute
99. Global Network Class
100. Greenpeace International
101. Guinea Ecology
102. Hadley Centre for Climate Prediction and Research
103. Hamburg Institute for Economic Research
104. Indira Gandhi Institute of Development Research
105. Industrial Technology Research Institute
106. Information Agency of the German Power Plants
107. Institut asiatique de technologie
108. Institut central de recherche de l'industrie électrique
109. Institut de recherche sur l'environnement
110. Institut de Stockholm pour l'environnement
111. Institut des ressources mondiales
112. Institut international de l'aluminium primaire
113. Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
114. Institute for Environmental Studies, Free University Amsterdam
115. Institute on Global Conflict and Cooperation, University of California
116. Instituto Argentino de Normalizacion
117. International Centre for Trade and Sustainable Development
118. International Climate Change Partnership
119. International Institute for Energy Conservation
120. International Lake Environment Committee Foundation
121. International Network for Sustainable Energy
122. International Society of Doctors for the Environment
123. IWMC World Conservation Trust

---

a/ Admis en qualité d'observateur, étant entendu qu'il lui faudrait faire une nouvelle demande s'il souhaitait continuer à suivre les travaux de la Convention après la quatrième session de la Conférence des Parties.

124. Japan Atomic Industrial Forum Inc.
125. Japan Federation of Economic Organizations (Keidanren)
126. Japan Flon Gas Association
127. Kiko Network
128. Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V.
129. Korean Federation for Environmental Movement
130. Lloyd's Register of Shipping
131. Loss Prevention Council
132. Massachusetts Institute of Technology/The Global System for Sustainable Development
133. National Association of Regulatory Utility Commissioners
134. National Association of State Fire Marshals
135. National Mining Association
136. Natural Resource Users' Group
137. Natural Resources Defense Council
138. Naturales
139. Netherlands Committee for IUCN
140. New Energy and Industrial Technology Development Organization
141. Nuclear Energy Institute
142. Öko-Institut (Institute for Applied Ecology)
143. Organisation internationale de normalisation
144. Organisation internationale des constructeurs d'automobiles
145. Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
146. Ozone Action
147. Peoples' Forum 2001, Japan
148. Pollution Probe
149. Potsdam Institute for Climate Impact Research
150. Prima Klima - weltweit - e.V.
151. RainForest ReGeneration Institute
152. Research for Man and Environment
153. Réseau action climat France
154. Resources for the Future
155. Rockefeller Foundation
156. Sociedad Argentino Para el Derecho y la Administración del Ambiente y de los Recursos Solar Electric Light Fund
157. Sociedad Rural Argentina
158. Soci  t   europ  enne de l'  nergie nucl  aire
159. Soci  t   internationale d'  tude de l'  nergie solaire
160. Sovereignty International
161. State and Territorial Air Pollution Program Administrators/Association of Local Air Pollution
162. Table ronde des industriels europ  ens
163. Tata Energy Research Institute
164. Tellus Institute
165. The Business Council for Sustainable Energy
166. The Center for Sustainable Development in the Americas
167. The Climate Council
168. The David Suzuki Foundation
169. The European Association for the Promotion of Cogeneration
170. The Fridtjof Nansen Institute
171. The Institute for Global Environmental Strategies
172. The Institute of Cultural Affairs

173. The Interstate Natural Gas Association of America
174. The Japan Electrical Manufacturers' Association
175. The Korea Chamber of Commerce and Industry
176. The National Center for Public Policy Research
177. The Nature Conservancy
178. The Pacific Rim Consortium for Energy Combustion and the Environment
179. The Pew Center on Global Climate Change
180. The Royal Institute of International Affairs
181. The Science and Environmental Policy Project
182. The Uranium Institute
183. Union internationale de l'industrie du gaz
184. Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique
185. Union internationale des transports publics
186. Union mondiale pour la nature
187. Union of Concerned Scientists
188. Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
189. Unión Industrial Argentina
190. United Mine Workers of America
191. University of Keele - Department of International Relations
192. University of South Africa/Energy and Development Research Centre
193. University of Washington
194. US Climate Action Network
195. Verification Technology Information Centre
196. Vitae Civilis - Institute for Development, Environment and Peace
197. Woods Hole Research Center
198. World Coal Institute
199. World Council of Nuclear Workers
200. World Watch Institute
201. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy

Annexe IV

**Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie  
à sa quatrième session**

FCCC/CP/1996/2	Adoption du règlement intérieur
FCCC/CP/1998/1 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1998/2	Activités exécutées conjointement : Examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1). Deuxième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement
FCCC/CP/1998/3	Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole. Note des Présidents de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
FCCC/CP/1998/4	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Évaluation intérimaire des examens approfondis
FCCC/CP/1998/5	Méthode de comparaison des données sur les émissions de gaz à effet de serre
FCCC/CP/1998/6	Rapport intérimaire sur le transfert de technologie : projet de programme de travail
FCCC/CP/1998/7	Rapport sur le développement des réseaux d'observation du système climatique
FCCC/CP/1998/8/Add.1	Questions administratives et financières. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1998/9	Audited financial statements for the biennium 1996-1997: Report of the United Nations Board of Auditors
FCCC/CP/1998/10	Rapports de vérification des comptes : Résumés analytiques et rapport sur les mesures prises par le secrétariat comme suite aux recommandations formulées. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1998/11 et Add.1 et 2	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Deuxième compilation-synthèse des deuxièmes communications nationales

FCCC/CP/1998/12 et Add.1	Mécanisme financier. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa quatrième session
FCCC/CP/1998/13	Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
FCCC/CP/1998/14 et Add.1	Admission d'observateurs : organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/1998/15	Ordre du jour
FCCC/CP/1998/INF.1	Administrative and financial matters. Audit report by the United Nations Office of Internal Oversight Services
FCCC/CP/1998/INF.2	Initial national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Secretariat activities to facilitate the provision of financial and technical support. Progress report by the secretariat
FCCC/CP/1998/INF.3	Activities implemented jointly: Review of progress under the pilot phase (decision 5/CP.1). Update on activities implemented jointly
FCCC/CP/1998/INF.4	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5. Report on the initial SBSTA workshop on land-use, land-use change and forestry related to the Kyoto Protocol
FCCC/CP/1998/INF.5	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol
FCCC/CP/1998/INF.6	Status report on receipt of contributions from Parties
FCCC/CP/1998/INF.8	List of participants
FCCC/CP/1998/INF.9	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Summary compilation of annual greenhouse gas emissions inventory data from Annex I Parties
FCCC/CP/1998/MISC.1 et Add.1 et 2	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5. Land-use change and forestry. Submissions by Parties
FCCC/CP/1998/MISC.2	Comprehensive report on the development of the observational networks of the climate system
FCCC/CP/1998/MISC.3	Comments by Parties on the financial mechanism

FCCC/CP/1998/MISC.4	Financial mechanism. Information on relevant action by the Global Environment Facility
FCCC/CP/1998/MISC.5 et Add.1 à 3	Development and transfer of technologies (decision 13/CP.1). Submissions by Parties
FCCC/CP/1998/MISC.6 et Add.1, Add.2/Rev.1 et Add.3	Second review of the adequacy of Article 4.2 (a) and (b). Compilation of submissions by Parties
FCCC/CP/1998/MISC.7 et Add.1 à 4	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5. Article 6 of the Kyoto Protocol. Article 12 of the Kyoto Protocol. Article 17 of the Kyoto Protocol. Activities implemented jointly. Compilation of submissions by Parties
FCCC/CP/1998/MISC.8	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Views on subsequent national communications by Annex I Parties
FCCC/CP/1998/MISC.9 et Add.1 et 2	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5. Land-use change and forestry. Submissions by Parties
FCCC/CP/1998/MISC.10	Provisional list of participants
FCCC/CP/1998/MISC.11	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5. Impact of single projects on emissions in the commitment period
FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1	Participation à des groupes de contact
FCCC/CP/1998/L.2	Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
FCCC/CP/1998/L.3	Processus consultatif multilatéral
FCCC/CP/1998/L.4	Recherche et observation systématique (articles 4.1 g) et 5 de la Convention) : recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1998/L.5	Changement d'affectation des terres et foresterie : recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/CP/1998/L.6 et Add.1	Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session
FCCC/CP/1998/L.7	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique : recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- FCCC/CP/1998/L.8 Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement : recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/CP/1998/L.9 Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)
- FCCC/CP/1998/L.10 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- FCCC/CP/1998/L.11 Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- FCCC/CP/1998/L.12 Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 visant à déterminer s'ils sont adéquats
- FCCC/CP/1998/L.13 Questions administratives et financières : recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
- FCCC/CP/1998/L.14 Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001
- FCCC/CP/1998/L.15 Mécanisme financier
- FCCC/CP/1998/L.16 Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1) : recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/CP/1998/L.17 Solidarité avec l'Amérique centrale : projet de résolution soumis par la Présidente
- FCCC/CP/1998/L.18 Remerciements au Gouvernement et au peuple de la République argentine : projet de résolution soumis par le Mexique
- FCCC/CP/1998/L.19 Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole
- FCCC/CP/1998/L.20 Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1)
- FCCC/CP/1998/L.21 Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3 : article 6 du Protocole de Kyoto, article 12 du Protocole de Kyoto, article 17 du Protocole de Kyoto

FCCC/CP/1998/L.22	Mécanisme financier : projets de décision proposés par la Présidente de la Conférence
FCCC/CP/1998/L.23	Plan d'action : projet de décision proposé par la Présidente de la Conférence
FCCC/CP/1998/CRP.1	UNFCCC Workshop on emission factors and activity data
FCCC/CP/1998/CRP.2	Activities implemented jointly: review of progress under the pilot phase (decision 5/CP.1): joint recommendation of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation
FCCC/CP/1998/CRP.3	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5: Article 6 of the Kyoto Protocol, Article 12 of the Kyoto Protocol, Article 17 of the Kyoto Protocol: draft decision by the Chairmen of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation and draft proposal by the co-chairs of the contact group on mechanisms
FCCC/CP/1998/CRP.4	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 6: preparations for the first session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Protocol
FCCC/CP/1998/CRP.5	Matters related to the Kyoto Protocol: draft decision proposed by Mauritania
FCCC/SB/1998/MISC.1 et Add.1/Rev.1, Add.2, Add.3/Rev.1 et Add.4 à 6	Preparatory work needed for the fourth session of the Conference of the Parties on the items listed in decision 1/CP.3, paragraph 5. Submissions by Parties
FCCC/SBSTA/1998/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa huitième session, Bonn, 2-12 juin 1998
FCCC/SBSTA/1998/INF.1	Methodological issues. Issues related to land-use change and forestry
FCCC/SBSTA/1998/CRP.1	Development and transfer of technologies. Draft decisions for the fourth session of the Conference of the Parties proposed by the Group of 77 and China
FCCC/SBI/1998/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa huitième session, Bonn, 2-12 juin 1998
FCCC/SBI/1998/MISC.4	Proposals on financial mechanism. Submission by the Group of 77 and China

FCCC/SBI/1998/MISC.4/ Add.1/Rev.1	Proposals on financial mechanism. Submission by the European Community and its member States
FCCC/AG13/1998/2	Rapport du Groupe de travail sur l'article 13 sur les travaux de sa sixième session, Bonn, 5-11 juin 1998
FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3	Implementation of the Berlin Mandate. Proposals from Parties
FCCC/TP/1998/1	Technical paper on terms of transfer of technology and know-how. Barriers and opportunities related to the transfer of technology

-----